

<http://www.universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article6233>



**Le 22 mars, référendum sur le  
système judiciaire. En fait,  
l'objectif est d'affirmer le  
pouvoir de l'exécutif face « au  
pouvoir des juges »**

Date de mise en ligne : mercredi 4 février 2026



- Thématiques - International -

---

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

---

**Le gouvernement de Giorgia Meloni a fixé au 22 mars la date du référendum visant à confirmer la réforme constitutionnelle du système judiciaire. Les électeurs sont appelés à se prononcer par un « oui » ou un « non » en faveur ou contre la loi approuvée fin octobre 2025 qui modifie de nombreux articles de la Constitution, introduisant la séparation des carrières entre entre les juges du siège [qui prononcent les décisions de justice] et les magistrats du parquet [les procureurs, le ministère public], et remplaçant le système unitaire actuellement en vigueur.**

**Fabrizio Burattini**

**Entre les mots, entre les lignes**